



Conseil de Paris des 6 et 7 février 2012

## Question écrite au Maire de Paris

### Relative au déclassement des circulations horizontales et verticales du Forum des Halles

déposée par Jacques BOUTAULT, Sylvain GAREL et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Monsieur le Maire,

Le chantier de réaménagement des Halles et le protocole financier entre la Ville et Unibail-Axa prévoient le déclassement des circulations horizontales et verticales du Forum des Halles.

Or, à notre connaissance, suite à l'adoption en novembre 2011 de la délibération 2011 SG 113 1° seules ont été déclassées, à ce jour, les emprises de voirie, de jardin et des équipements publics municipaux et assimilés. Il s'agit donc des voies de surface situées à l'emplacement de la future Canopée. Mais cela ne concerne pas les allées intérieures des niveaux -1, -2 et -3 de l'Ancien Forum, qui ne sont pas évoquées par cette délibération.

Aussi, nos questions sont les suivantes :

**- Les circulations horizontales de l'Ancien Forum évoquées par le protocole financier entre la Ville et Unibail-Axa ont-elles déjà été cédées ? Sinon, à quelle date se fera cette cession, qui doit se produire avant la fin de l'année 2012 ?**

**- Pour quelle raison le déclassement en question n'a-t-il pas été évoqué dans les rapports d'enquêtes publiques rendus en janvier 2010 et en juin 2011 ?**

**- A quelle date aura lieu l'enquête publique indispensable avant tout déclassement d'une voie publique ?**

**- Le protocole financier n'indique pas le montant des "frais de gestion" que la Ville devrait verser chaque année à Unibail en échange de l'utilisation de ces voies (aujourd'hui publiques) qui vont être privatisées. Pouvez-vous nous indiquer quel sera ce coût pour la Ville ? Quel est l'avantage pour la Ville de la privatisation de ces voies publiques, qui va se traduire par l'acquittement annuel d'un "droit de passage" ?**

**- Enfin le calendrier du protocole financier prévoit que le centre d'animation des Halles devrait faire l'objet d'un déclassement en mai 2012 et d'une vente en juin 2012. Ce calendrier est-il confirmé ? Quels sont les locaux destinés à accueillir le centre d'animation ? Comment la Ville peut-elle envisager de vendre le local actuel du centre d'animation des Halles alors que ce local n'est pas déclassé puisque ses activités se poursuivent et qu'aucun déménagement n'est prévu pour l'année qui vient ?**